

Le commerce canado-américain bénéficiera sensiblement de la pleine application des résultats des Négociations commerciales multilatérales. On estime en effet que, d'ici à 1987, plus de 90 pour cent des exportations canadiennes vers les États-Unis ne seront pas frappées de droits supérieurs à 5 pour cent, tandis que près de 80 pour cent entreront en franchise. Par ailleurs, les accords intervenus sur les mesures non tarifaires, notamment en ce qui concerne les subventions, les droits compensateurs et les normes de produits, devraient rendre plus sûr l'accès réciproque aux marchés du Canada et des États-Unis. De même, un meilleur processus de règlement des différends dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) devrait fournir aux deux gouvernements un moyen de résister aux pressions protectionnistes, tout comme d'ailleurs les efforts de renforcement et d'élargissement du système commercial multilatéral qui sont déployés à la suite de la réunion ministérielle des Parties contractantes au GATT, tenue en novembre dernier.

Bien que l'administration américaine se soit fermement engagée à respecter les principes du libre-échange, l'accroissement des pressions protectionnistes aux États-Unis suscite néanmoins de graves inquiétudes au Canada. Lors de sa quatre-vingt-dix-septième session (session interrégime), le Congrès a adopté deux projets de loi dont les répercussions négatives pour les intérêts canadiens se sont immédiatement fait sentir. L'un concernait l'interdiction faite au département de la Défense de se procurer des métaux spéciaux auprès des alliés de l'OTAN, y compris le Canada. L'autre, sur l'aide au transport par voie de surface (Surface Transportation Assistance Act, 1982), élargissait considérablement les dispositions sur les achats locaux (Buy America) contenues dans l'ancienne loi. En outre, la Commission américaine du commerce international a enquêté sur les exportations canadiennes de pommes de terre et de bois d'oeuvre aux États-Unis. Une branche de l'industrie forestière américaine a présenté contre l'industrie forestière canadienne la plus importante pétition de l'histoire des États-Unis sur les droits compensateurs. Toutefois, le 7 mars, le département américain du Commerce a déterminé de façon préliminaire que le Canada n'octroie que des subsides minimales à son industrie. Le maintien d'un système DISC (Domestic International Sales Corporation) jugé contraire aux obligations des États-Unis en vertu du GATT, préoccupe également le Canada. Les États-Unis ont en outre imposé des restrictions sur les importations de boeuf et de sucre, et leur programme de crédits à l'exportation de produits agricoles a des effets négatifs sur les marchés d'exportation canadiens. Enfin, des contrôles sur les importations d'aciers spéciaux semblent imminents.

L'adoption éventuelle d'un certain nombre de projets de lois actuellement déposés au Congrès pourrait perturber les relations commerciales bilatérales. L'un d'entre eux, qui concerne le contenu "national" des véhicules, pourrait menacer les fondements mêmes de la rationalisation de l'industrie automobile réalisée grâce au Pacte de

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

NOV 23 2000

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère